

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.
serialNumber=S17140003,-
CN=DILA - SIGNATURE
DILA.OU=0002
13000918600011.organizati-
onIdentifier=NTRFR-130009-
18600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2022-01-18 09:01:24

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 407

26 - Drôme

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Drôme

ACTIONS ECOLOGIQUES FRANÇAISES.

Objet : réunir le maximum de personnes autour d'une cause qui nous tient à cœur : la protection de l'environnement, nos actions auront pour but de sensibiliser le maximum de nos concitoyens aux gestes simples pour notre planète et faire des actions concrètes avec les membres de l'association comme planter des arbres et fleurs afin de réinstaurer un écosystème et toute autres actions dans le but de protéger notre planète ; agir pour améliorer la prise en compte des connaissances apportées par l'écologie scientifique dans le débat et l'action public relatifs à la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux naturels ou semi-naturels et l'aménagement du territoire ; participer à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques dans le domaine de l'écologie scientifique et leurs applications opérationnelles ; fédérer les écologues et plus largement toute personne physique souhaitant soutenir la prise en compte des sujets d'écologie scientifique dans notre société ; l'action de l'AEF passe notamment par la synthèse, le portage au débat public et la diffusion des contributions réalisées et cooptées par ses membres au sein des instances publiques ainsi que l'accompagnement du secteur privé pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans leur activité, à travers des actions de sensibilisation, information et formation ; agir pour les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années : assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible ; créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens ; favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes ; agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ; transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ; s'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ; agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable ; rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ; œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Siège social : 11, boulevard d'Alsace, 26000 Valence.

Date de la déclaration : 12 janvier 2022.